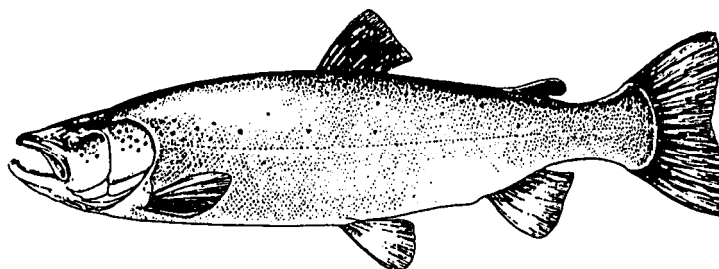


**CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE
DR N°3 METZ**



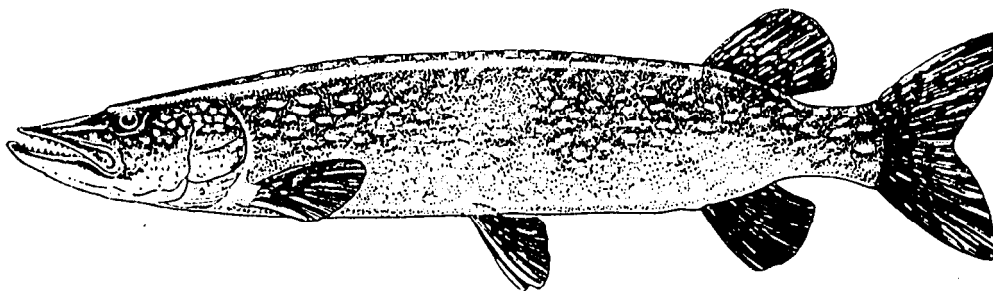
R.H.P.

Réseau Hydrobiologique Piscicole

Présentation du Réseau

Délégation Régionale N°3 de Metz

REF. : D0300040/GP/SA



Janvier 1993

SOMMAIRE

	PAGES
I - INTRODUCTION	1
II - NOMBRE DE STATIONS	1
III - CHOIX DES STATIONS	2
Liste des stations	3
IV - PROTOCOLE.....	6
V - RECUEIL DES DONNEES.....	6
VI - TRAITEMENT DES DONNEES.....	6
VII - MISE EN OEUVRE.....	7
VIII - COUT ET FINANCEMENT.....	7
IX - CALENDRIER PREVISIONNEL.....	7
X - CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	8
XI - CARTOGRAPHIE DES STATIONS DU RHP.....	9
a) Bassin Rhin-Meuse	10
b) Bassin Seine-Normandie	11

ANNEXES

Liste des stations par département

Tableau récapitulatif par bassin

Tableau récapitulatif par région et par département

3 - Corrélation entre les stations

I - INTRODUCTION

La surveillance des milieux aquatiques **s'inscrit** parmi les missions prioritaires du Conseil Supérieur de la Pêche qui figurent dans son projet d'établissement. La mise en place d'un observatoire permanent en réseau des peuplements piscicoles des cours d'eau devrait être un outil privilégié pour l'accomplissement de cette mission.

Le Réseau Hydrobiologique et Piscicole ou R.H.P. permettra le recueil systématisé de données "**poissons**" sur un réseau de stations permanentes prospectées à intervalles réguliers suivant des protocoles standardisés.

Il devrait à terme permettre de déceler les modifications du milieu **et/ou** de la qualité de l'eau par l'observation et l'interprétation de l'évolution des équilibres piscicoles.

C'est une démarche nouvelle, par les critères recherchés, mais similaire à celle conduite à travers le Réseau National de Bassin. Il conviendra donc de rechercher les conjonctions et les complémentarités entre les deux réseaux en vue de déboucher, à terme, sur un outil le plus performant possible dans la surveillance de la qualité des eaux et des milieux au service de leur gestion.

Au niveau national, les données recueillies sur le R.H.P. alimenteront une banque centrale de données la B.H.P. : Banque Hydrobiologique et Piscicole dont la mise en place est programmée en 1993 et qui sera connectable à la Banque Nationale des Données sur **l'Eau**, B.N.D.E.

Enfin, au niveau départemental, le réseau constituera un observatoire propre à renseigner les responsables de la pêche sur l'évolution de la situation dans le domaine dont ils ont la gestion.

II - NOMBRE DE STATIONS

La densité des points du réseau résulte **d'un** compromis entre une Connaissance aussi exhaustive que possible de la situation et la **façabilité** d'exécution.

Dans une première ébauche, nous avons retenu un nombre moyen de stations par département (dans une fourchette de 8 à **12**).

On notera cependant que ce chiffre représente un maximum dans la mesure **où** :

- a) la maintenance d'un bon réseau peut apporter les réponses aux questions ponctuelles qui appelaient auparavant une étude spécifique.
- b) l'automatisme et les économies d'échelle **d'un** réseau permanent abaissent le **coût** en temps, de chaque échantillon.
- c) des observatoires en cours (centrale nucléaire ; réseau CIPR Rhin) sont intégrés d'office dans ce nouveau réseau.

III - CHOIX DES STATIONS

Il s'est effectué sur les critères suivants :

- stations ayant été prospectées une ou plusieurs fois dans les années précédentes,
- propositions établies par les brigades départementales,
- couverture aussi homogène que possible du territoire,
- représentativité des écozones et des zones géographiques,
- harmonisation interdépartementale,
- présence d'une station RNB à proximité, qui peut amener à ajuster l'emplacement d'une station poisson.

En fonction de ces critères, 103 stations ont été sélectionnées dans le périmètre de la Délégation Régionale de Metz (voir carte annexe et tableaux ci-dessous).

- 62 stations sur le bassin Rhin-Meuse,
- 41 stations sur le bassin Seine-Normandie.

.../...

IV - PROTOCOLE

La technique des sondages normalisés par pêche **électrique** sera employée ; sondage exhaustif, sondage non exhaustif, échantillonnage selon la dimension du milieu. Le nombre des **campagnes propose** découle des expériences antérieures.

Dans les milieux de petite dimension où la pêche est assez efficace et qui sont tels que ceux de la zone salmonicole, la **multiplication** des campagnes n'apporte pas de renseignement supplémentaire significatif (les peuplements salmonicoles sont assez stables dans le temps). Une seule campagne sera exécutée chaque année.

Dans les milieux de grande dimension qui se pêchent en bateau le long des rives, grand cours d'eau ou canaux, niveaux **typologiques B7-B9**. La mise en évidence de la diversité spécifique élevée nécessite 3 passages.

Dans les milieux intermédiaires correspondant aux niveaux typologiques **B4-B7**, la zone à ombre, cours d'eau large où la prospection est incomplète, 2 campagnes par an révèlent assez correctement le peuplement.

v - RECUEIL DES DONNEES

Compte tenu des passages multiples sur certains points (cf cartes), le nombre d'échantillons produits annuellement **par le réseau sera de** 187 échantillons pour l'ensemble de la Délégation Régionale a savoir:

- * 39 stations à une pêche par an - 39 échantillons
- * 44 stations à deux pêches par an - 88 échantillons
- * 20 stations à trois pêches par an - 60 échantillons

dont 113 échantillons pour le Bassin Rhin-Meuse
74 échantillons pour le Bassin Seine-Normandie

A cela, s'ajoutent l'exploitation des résultats obtenus sur un **résseau** observatoire de 5 passes à poissons : le Rhin à Kembs (68) et à Strasbourg (67) [Rohrschollen], la Moselle aux **Fouys (88)**, Liégeot (54) et Koenigsmacker (57).

La description de l'échantillon de poissons se fera selon le standard antérieur en vigueur depuis 1981. Les données d'environnement (milieu et pêche - données permanentes et données conjoncturelles) font l'objet **d'un** nouveau protocole compatible avec la Banque de Données Hydrobiologique et Piscicole et saisie sur le logiciel **AMA**.

VI - TRAITEMENT DES DONNEES

En dehors de l'édition normalisée et de la publication de chroniques par station, aucun projet d'analyse n'est envisagé dans l'immédiat. Ce protocole constitue une automatisation et un renforcement significatif des pratiques actuelles alimentant une banque de données. Une première application a été faite pour le département de

la Marne à l'automne 1992 à titre d'exemple. Le document qui en résulte préfigure une forme des éditions futures.

Seule une assez longue chronologie permettra d'entreprendre ultérieurement une analyse plus fine des données et la recherche **d'un "indice poisson"** comme indicateur supplémentaire de la qualité de l'eau et du milieu et de leur variation. C'est aussi l'une des ambitions du réseau.

VII - MISE EN OEUVRE

L'année 1993 sera une année expérimentale pour le réseau. Elle permettra de tester et d'ajuster son fonctionnement, d'affiner le choix des stations, d'évaluer le **coût** réel du dispositif et de son fonctionnement.

Sa mise en oeuvre ne se conçoit pas sans l'appui des fédérations départementales. Elle doit être une action collective de tous les agents du CSP : Délégation Régionale et Brigade Départementale.

De part le nombre de pêches à réaliser (**187**), les deux camionnettes techniques de pêche électrique de la Délégation Régionale auront à intervenir simultanément à plusieurs occasions particulièrement lors **de la** campagne d'automne. Leur responsable, directeur de pêche doit pouvoir compter sur une équipe de pêche locale performante.

Aussi est-il important que les interventions soient programmées le plus en amont possible (voir propositions ci-après - paragraphe **VIII**).

Les données collectées avec l'aide de l'équipe de pêche seront traitées par la Délégation Régionale qui éditera chaque année les chroniques par station comme il est dit plus haut (paragraphe VI) et qui assurera le transfert vers la banque de données R.H.P.

VIII - COUT ET FINANCEMENT

En se basant sur le barème utilisé pour la détermination du prix de **revient** des interventions du Conseil Supérieur de la Pêche, **notamment** en matière de pêche électrique et **diagnose** piscicole, on **peut** estimer que le **coût** annuel du réseau s'établira autour de 2 MF.

Le Conseil Supérieur de la Pêche dispose d'un certain nombre de moyens mobilisables pour cette action ambitieuse, mais il ne pourra en supporter à lui seul toute la charge sauf au détriment de ses autres actions et missions ; ce qui est difficilement concevable. Il faudra donc faire appel à d'autres partenaires.

Compte tenu de la complémentarité prévisible R.H.B., R.N.B., on peut imaginer que se mette en oeuvre un financement comparable. Des démarches dans ce sens ont déjà été entreprises, notamment par des contacts avec la Délégation de Bassin Rhin-Meuse et les Agences de **l'Eau** Rhin-Meuse et Seine-Normandie. Elles seront poursuivies.

IX - CALENDRIER PREVISIONNEL 1993

Pour apprécier la charge de travail **"terrain"** qu'entraîne pour

chaque niveau (DR, département) la mise en oeuvre du R.H.P., le calendrier prévisionnel suivant est proposé en unité jour () :

1ère campagne

Du 5 au 9 avril 1993	: 08(1,5)-10(1)-51(1,5)	CT2
Du 13 au 15 avril 1993	: 52(0,5)-55(1,5)	CT2
Du 14 au 16 avril 1993	: 54(1,5)-57(1)	CT1
Du 19 au 22 avril 1993	: 67(1,5)-68(1)	CT1

2ème campagne

Du 7 au 11 juin 1993	: 08(2,5)-51(2,5)	CT2
Du 14 au 18 juin 1993	: 10(3)-52(2)	CT2
Du 21 au 25 juin 1993	: 88(2)-54(3)	CT1
Du 28 au 2 juillet 1993	: 55(5)	CT2
	67(3)-68(2)	CT1
Du 5 au 10 juillet 1993	: 57(5)	CT1

3ème campagne

23 au 27 août 1993	: 10(5)	CT2
30 au 3 septembre 1993	: 51(5)	CT2
6 au 10 septembre 1993	: 54(5)	CT1
	08(5)	CT2
20 au 24 septembre 1993	: 57(5)	CT1
4 au 8 octobre 1993	: 67(5)	CT1
11 au 15 octobre 1993	: 68(5)	CT1
	55(5)	CT2
18 au 22 octobre 1993	: 52(5)	CT2
	88(5)	CT1

- * CT1 = camionnette technique N°1 : Thierry CLAUSS
- * CT2 = camionnette technique N°2 : Sylvain ROGISSART
- * () = nombre de journées d'intervention

X - CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le Réseau Hydrobiologique et Piscicole, R.H.P. a l'ambition de devenir un outil performant et novateur de la connaissance des milieux aquatiques et de leur évolution.

L'année 1992 a été consacrée à la définition des stations et à une première expérimentation de la méthode (département de la Marne).

L'année 1993 doit permettre de tester l'opération sur toute l'étendue de la Délégation Régionale et de rechercher les moyens de financement de telle sorte qu'en 1994 le réseau soit définitivement en place et fonctionnel conformément aux objectifs fixés par le Projet d'Etablissement.